

Située sur la commune de Vias, en limite de la réserve naturelle de Roque Haute, la fourrière animale est une compétence du Sivom du canton d'Agde depuis 1989. Elle a été créée pour répondre à la réglementation qui impose que chaque municipalité dispose d'un service de fourrière pour accueillir les animaux errants capturés sur leur territoire. Les communes fondatrices du Sivom (Agde, Bessan, Marseillan et Vias) ont instauré un service intercommunal pour répartir les coûts de fonctionnement et d'exploitation.

La structure est un lieu de transit composée de 20 boîtes pouvant accueillir une trentaine d'animaux capturés sur la voie publique, en attendant qu'ils soient récupérés par leur propriétaire ou transférés vers un refuge pour adoption. Pour écarter les nuisances sonores et olfactives liées à l'activité, la structure a été volontairement excentrée du centre-ville.

L'organisation du service est assurée par 4 agents. En décembre 2022, suite à la mutation d'un d'entre eux vers une autre collectivité, le service a fonctionné avec 3 agents. Leurs journées sont organisées en fonction des tâches suivantes :

- les tournées planifiées ou ponctuellement des interventions spécifiques à la demande des municipalités adhérentes ;
- la prise en charge des animaux capturés et les soins à leur apporter ;
- la recherche des propriétaires et la restitution des animaux après identification ;
- les propositions à l'adoption (au terme du délai légal de garde) et éventuellement les transferts vers les associations de protection des animaux partenaires ;
- le nettoyage des locaux et du chenil, l'entretien des bâtiments et des terrains ;
- le ramassage des chiens et chats morts sur la voie publique.



- Les communes adhérentes

Aucune nouvelle adhésion n'est intervenue, en 2022. Le service dessert toujours les 20 communes suivantes :

- | | | | |
|----------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|
| • AGDE | • BESSAN | • VIAS | • AUMES |
| • CASTELNAU DE GUERS | • CAUX | • CAZOULS D'HÉRAULT | • FLORENSAC |
| • LÉZIGNAN LA CÈBE | • NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE | • MONTAGNAC | • NIZAS |
| • PAULHAN | • PÉZENAS | • PINET | • POMÉROLS |
| • PORTIRAGNES | • SAINT-PONS DE MAUCHIENS | • SAINT-THIBÉRY | • USCLAS D'HÉRAULT |



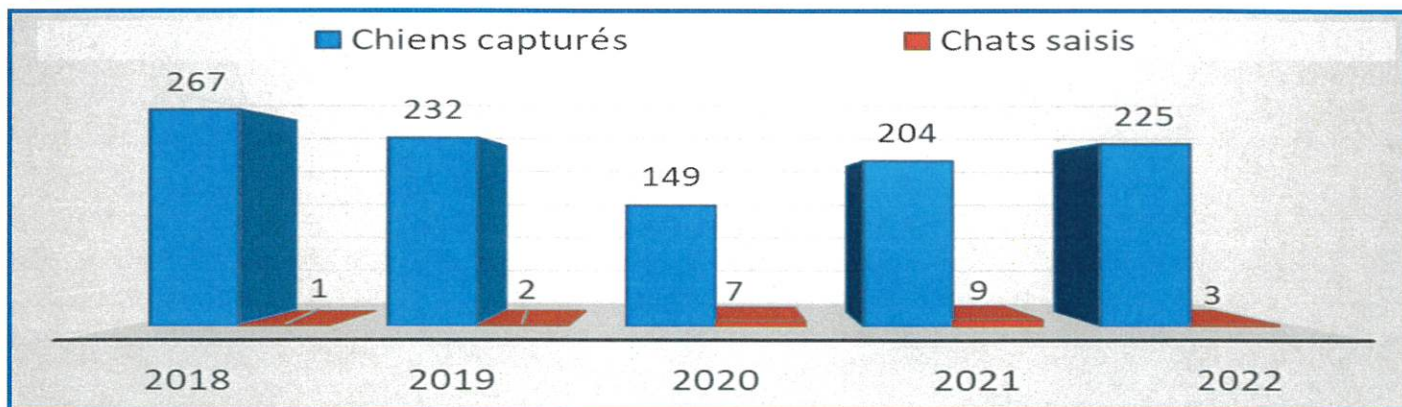
- Le tarif pour les particuliers

La dernière délibération concernant les tarifs de la régie de recette de la fourrière animale a été adoptée par l'assemblée délibérante, le 8 décembre 2021. Lors des échanges, les délégués ont décidé de ne pas augmenter le prix des prestations et de reconduire les tarifs suivants :

- | | | | |
|---|---------|------------------------------------|---------|
| - Frais d'entrée | 70,00 € | - Ramassage des animaux morts | 80,00 € |
| - Garde journalière (à partir du 2e jour) | 25,00 € | - Enlèvement de chats (par animal) | 25,00 € |
| - Identification d'un animal | 85,00 € | | |

Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	90	1
BESSAN	25	1
VIAS	25	
AUMES	1	
CASTELNAU DE GUERS	2	
CAUX	8	
CAZOULS D'HÉRAULT	1	
FLORENSAC	8	
MONTAGNAC	13	
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE	8	
NIZAS	2	
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	
PAULHAN	3	
PÉZENAS	18	1
PINET	3	
POMÉROLS	1	
PORTIRAGNES	9	
SAINT-THIBÉRY	4	
SAINT-PONS DE MAUCHIENS	0	
USCLAS D'HÉRAULT	0	
TOTAUX	225	3

- L'évolution des captures



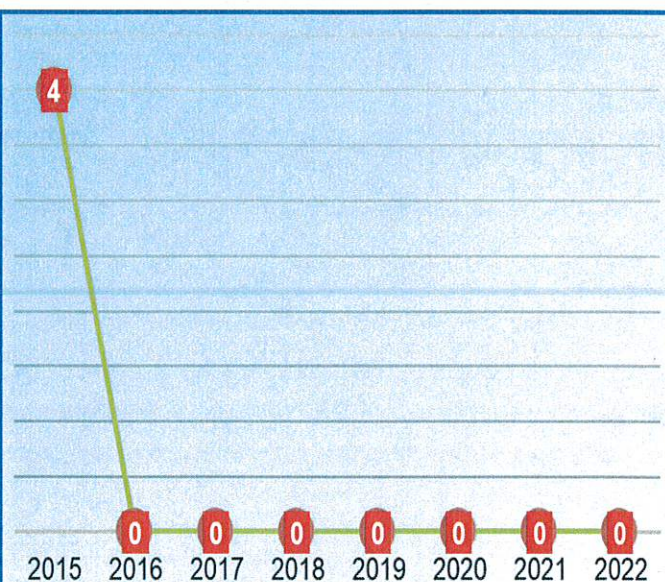
Après 2 années marquées par la pandémie, la fourrière animale a retrouvé un rythme de travail normal. On note, en 2022, une augmentation des captures de chiens de 10 % (225 contre 204 en 2021). Le nombre de chats pris en charge est dérisoire depuis que des conventions en partenariat avec les fondations 30 millions d'amis et Brigitte Bardot ont été mises en place par de nombreuses communes adhérentes.

Afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes, nous continuons à communiquer les informations concernant les animaux non identifiés au travers du site internet <http://www.sivom-agde.fr> et entre autres, via le profil Facebook *Sivom Du Canton d'Agde*, qui est actuellement suivi par 1450 personnes qui relayent, toujours, largement nos publications.

Aucune euthanasie n'a été programmée, en 2022. La direction du Sivom poursuit sa ligne de conduite, et ses engagements envers les associations de protection des animaux conventionnées avec la collectivité.

Cependant, il arrive que des animaux blessés soient déposés, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière animale, directement dans des cabinets vétérinaires par les pompiers sans qu'ils ne transitent par notre service.

Compte tenu de l'état sanitaire, d'un des chats admis blessé en provenance de la ville d'Agde, une euthanasie a été pratiquée à l'initiative du médecin, le 13 juin 2022.



Structures d'accueil	Chiens	Chats
SPA Villeneuve-lès-Maguelone	17	
Jamais sans mon chien	50	2
SPA Béziers	2	
SPA Port la Nouvelle	2	
MARINA un refuge pour Céret	2	
SPA le Refuge Perpignan	7	
Refuge Un gîte une gamelle	3	
APAVH BRISSAC - Clermont l'Hérault	3	
Les amis de Sam - Aix en Provence	3	
Total	89	2

Les adoptions 2022

Les 3 premiers trimestres de l'année 2022 ont été marqués par une augmentation d'abandon d'animaux qu'ils soient identifiés ou non, leurs propriétaires ne se sont pas manifestés.

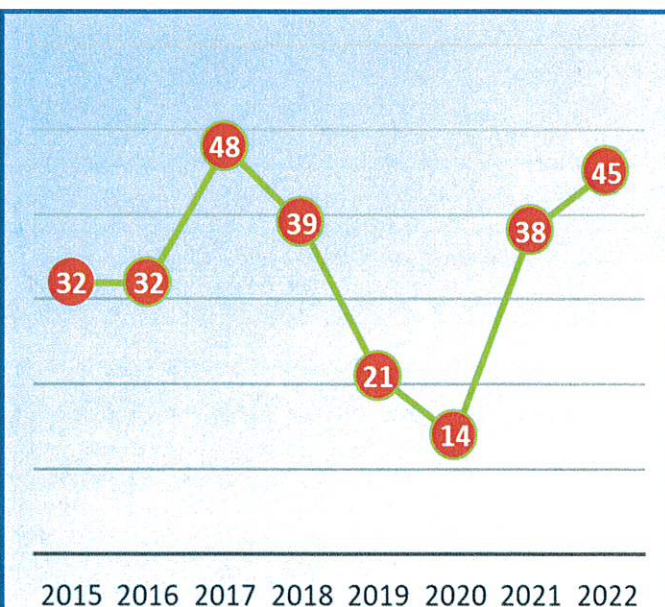
La fourrière animale qui est habituellement un lieu de transit a vu les séjours de certains chiens se prolonger jusqu'à plusieurs mois. Le service a été dans l'obligation de solliciter de nombreuses associations pour faire sortir les animaux de fourrière en vue d'une adoption.

En 2021, il a été comptabilisé 75 placements contre 91, cette année, soit un accroissement de 21 %. En comparaison, le ratio des captures n'a augmenté que de 10 % sur la période de référence.

Les dépôts de la B.S.V.P. d'Agde

Pendant les heures de fermeture de la fourrière animale ainsi que les week-ends et les jours fériés, la brigade environnement de la ville d'Agde prend le relai sur tous les secteurs de la ville pour assurer la mise en sécurité des chiens errants sur la voie publique. En 2022, son action se traduit de la manière suivante :

Secteur de capture	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total par secteur
AGDE	2	1	4	2	5	2	2	4	6	2	3		33
CAP D'AGDE	1	1					1	1				1	5
GRAU D'AGDE					2			3					5
TAMARISSE						1	1						2
ROCHELONGUE													0
Total	3	2	4	2	7	3	4	8	6	2	3	1	45



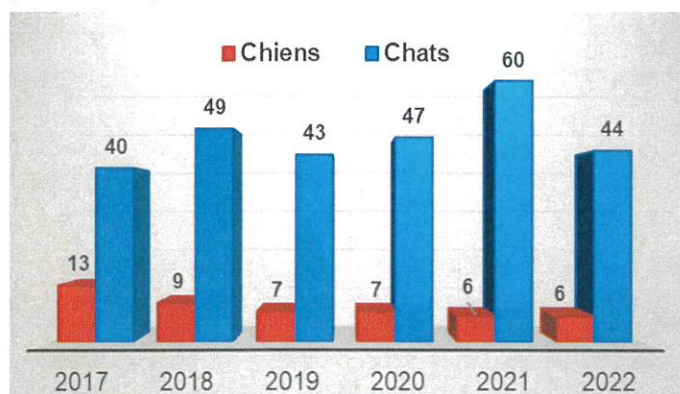


Depuis, juin 2012, le service de la fourrière animale est en charge du ramassage des chiens (- de 40 kgs) et des chats morts sur le domaine public.

Sur demandes ponctuelles et écrites des maires ou des policiers municipaux des villes adhérentes à la compétence, les agents de la fourrière procèdent à l'enlèvement des animaux.

Les particuliers domiciliés dans les 20 communes desservies par la fourrière peuvent bénéficier également de la prestation moyennant un coût de 80,00 €, à régler dans le cadre de la régie de recette du service.

Si l'année 2021 a fait connaître une augmentation d'animaux enlevés (66), pour l'année de référence, nous enregistrons une baisse assez conséquente (50 au total).



Communes	Chien(s)	Chat(s)
AGDE	3	14
BESSAN	1	3
VIAS		9
AUMES		
CASTELNAU DE GUERS		
CAUX	1	3
CAZOULS D'HÉRAULT		
FLORENSAC		5
MONTAGNAC		2
NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE		1
NIZAS		
LÉZIGNAN LA CÈBE		1
PAULHAN		
PÉZENAS		4
PINET		
POMEROLS	1	
PORTIRAGNES		2
SAINT-THIBÉRY		
SAINT-PONS DE MAUCHIENS		
USCLAS D'HÉRAULT		
Totaux	6	44

- Les partenariats pour les campagnes de stérilisation des chats

Le service de la fourrière animale s'est rendu disponible pour planifier des interventions en partenariat avec les municipalités ou les associations qui ont adhéré à la Fondation 30 millions d'amis ou Brigitte Bardot dans le cadre des campagnes de stérilisation pour limiter la prolifération des chats. En fonction des besoins, les agents apportent un soutien technique ou logistique. Les animaux après avoir été stérilisés sont identifiés au nom de la fondation de rattachement et relâchés sur le site de capture.

En 2022, on note 5 interventions :

- Bessan, soutien technique, 20 chats stérilisés et identifiés ;
- Usclas d'Hérault, soutien logistique, 9 chats stérilisés et identifiés ;
- Association chats montagnacois, soutien logistique, plus de 15 chats stérilisés et identifiés ;
- Association chats de Pomérols, soutien logistique, plus de 10 chats stérilisés et identifiés ;
- Association chats viassois, soutien technique, nombre de chats non communiqué.



UN NOUVEAU RESPONSABLE SUR LE SITE

Lors de la réunion du comité syndical du 22 juin 2022, certains points évoqués par Madame la Présidente résultaient du changement de responsable de la fourrière animale, il concernait la modification de l'organigramme du Sivom. À compter du 1^{er} juillet 2022, Pierre HUC jusqu'ici responsable adjoint a été nommé responsable du service en remplacement de Jean-Louis HOULES qui avait demandé à quitter sa fonction pour redevenir un agent de terrain.

Cette situation a entraîné également une modification au niveau de l'attribution du logement, pour nécessité absolue de service, de la fourrière animale qui est directement lié au poste de responsable. Dès que Jean-Louis HOULES a restitué l'habitation, des travaux ont été engagés en suivant les préconisations du service Rénov' Occitanie de l'agglomération. Au terme des remplacements des menuiseries, du chauffage, des divers petits aménagements nécessités par leur vétusté et la réfection des peintures terminée, le logement a été intégré par le nouveau responsable en novembre 2022.



TROP D'ANIMAUX ABANDONNÉS

Les 3 premiers trimestres de l'année 2022 ont été marqués par une recrudescence d'abandon d'animaux. Le chenil de la fourrière est resté sous tension pendant plusieurs semaines. De nombreux chiens, qu'ils soient identifiés ou non, n'ont pas été réclamés par leur propriétaire. Le Sivom a mis en place, depuis 2010, des partenariats avec différentes associations de protection des animaux afin de proposer les chiens à l'adoption via des refuges. Compte tenu du nombre croissant d'entrée en fourrière les différents circuits sont arrivés malheureusement à saturation. La fourrière qui est généralement un lieu de transit a vu les séjours des animaux se prolonger jusqu'à plusieurs mois pour certains d'entre eux.



ÉLAGAGE DES ARBRES AVEC L'AGGLO

Depuis sa création en 1989, le site de la fourrière animale est entretenu par le personnel du service. Pour effectuer ces tâches, les agents ont à leur disposition deux débroussailluses ainsi que de l'outillage à main pour les petites coupes. Le matériel rudimentaire dont dispose la collectivité ne permet pas d'intervenir sur des arbres trentenaires qui ont pris de la hauteur et qui pouvaient devenir dangereux pour les bâtiments, en cas de grand vent. Après avoir été alerté par le responsable de la fourrière, la Présidente Véronique SALGAS, a adressé une demande écrite auprès de l'agglomération Hérault Méditerranée, pour solliciter une intervention ponctuelle du service élagage. Suite à l'avis favorable de son Président, Gilles D'ETTORE, l'opération a été programmée les 17 et 18 novembre 2022, pour effectuer les élagages nécessaires et procéder au broyage et à l'évacuation des végétaux générés.



UNE CHAÎNE DE SOLIDARITÉ POUR CHÂTAIGNE

Suite à la publication de novembre sur les réseaux sociaux et aux investigations de Pierre HUC (responsable de la fourrière animale de Vias) en partenariat avec l'association « Jamais sans mon chien » de Béziers concernant 3 STAFFS séjournant à la fourrière depuis le mois d'avril, l'association « Les amis de Sam » basée à Aix en Provence avait accepté de prendre en charge Châtaigne, en vue d'une adoption.

Pour procéder à son transfert, cette dernière s'était mise en relation avec l'association « Les anges du rail » composée d'un collectif d'agents de la SNCF, d'associations et de bénévoles qui accompagnent les animaux domestiques vers leur nouvelle destination.

C'est dans ce contexte que le responsable de la fourrière animale s'était rendu, vendredi 16 décembre 2022, à 7h30, à la gare d'Agde pour remettre Châtaigne à son accompagnatrice.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 194 492,83 €

La ventilation des dépenses du service de la fourrière animale est la suivante :

Eau, assainissement	2 303,68 €
Electricité	4 598,53 €
Gaz	3 867,64 €
Carburant	6 937,15 €
Alimentation des animaux	1 713,60 €
Autres fournitures non stockées	1 025,16 €
Fournitures d'entretien	572,70 €
Petits équipements	218,41 €
Vêtements de travail	2 011,13 €
Entretien, réparations bâtiments	919,74 €
Entretien véhicules	1 515,76 €
Entretien autres biens mobiliers	344,70 €
Maintenances	508,23 €
Assurances multirisques	1 372,78 €
Versements à des organismes de formation	1 008,00 €
Divers (vétérinaires)	9 588,83 €
Frais de télécommunication	1 260,50 €
Voyages, déplacements et missions	81,60 €
Taxes Foncières	154,00 €
Personnel + Charges	154 490,69 €

RECETTES TOTALES : 12 948,49 €

La ventilation des recettes du service de la fourrière animale est la suivante :

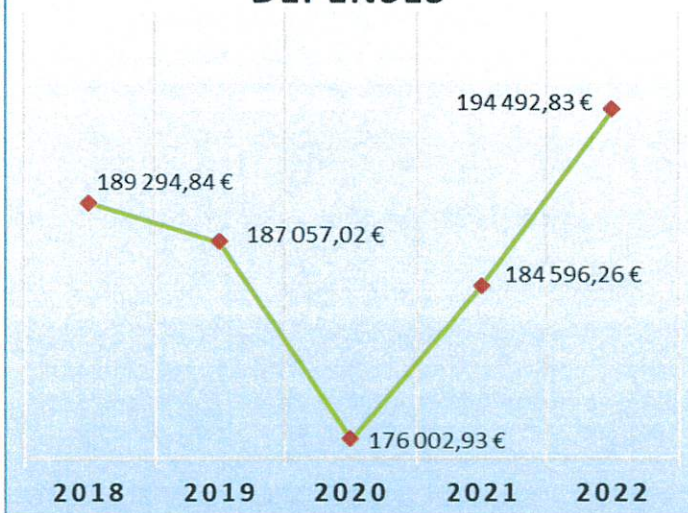
Redevances et recettes	12 948,49 €
------------------------	-------------



HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

du lundi au vendredi,
de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.

DÉPENSES



RECETTES



SYNTHÈSE

L'année 2022 du service de la fourrière animale demeure une année de hausses globales des différents postes budgétaires. Malgré les efforts de rationalisation des dépenses, les frais incompressibles (charges à caractère général, charges de personnel, carburants, honoraires vétérinaires, maintenance...) sont tous en hausse quelquefois même très importantes. Du côté des seules recettes, la régie reste stable mais n'assure pas une compensation des principales hausses constatées durant l'exercice. Les frais vétérinaires sont particulièrement conséquents avec une augmentation de plus de 35 % passant de 6.015,11 € à 9.588,83 €. Ceux liés à l'entretien des véhicules sont en baisse, ceci s'expliquant par le remplacement d'un véhicule en juin 2022.